
Révision du plan et de la réglementation d'urbanisme

Mobilité

Catherine Gentile

Agente de communications et
participation citoyenne
Ville de Saint-Hyacinthe

André Beauregard

Maire

Ville de Saint-Hyacinthe

Frédérique St-Arnaud

Animatrice de la soirée

Le Picbois

Plan de la soirée

01

Rappel de la
démarche

Révision du plan
d'urbanisme et
activités de
consultation

02

Présentation
thématique

Mobilité

03

Période de
questions

Règles d'or

Mathieu Emond

Équipe d'animation
Le Picbois

Myriam Deragon

Équipe d'animation
Le Picbois

01 Démarche

Mise en contexte

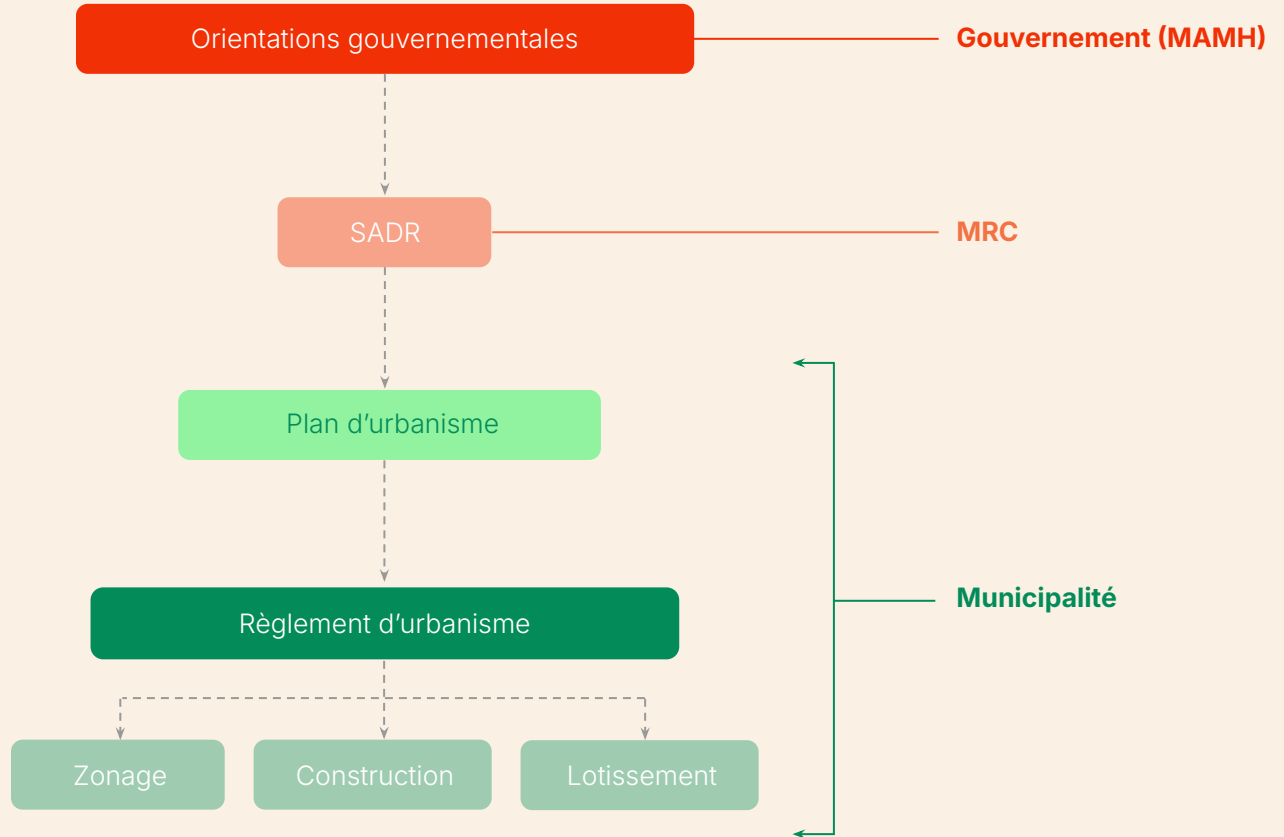
Révision du plan et de la règlement d'urbanisme

C'est quoi ?

- Présente une vision d'ensemble de l'aménagement du territoire
- Établis les lignes directrices de l'organisation spatiale et physique
- L'ensemble des règlements d'urbanisme en découle (règlements de zonage, de lotissement, construction, etc.)

01 Démarche

Mise en contexte



01 Démarche

Mise en contexte

Questionnaire
Carte interactive
Ateliers thématiques
Soirée de discussion

Atelier de vision

Soirées portes ouvertes

Assemblée publique de
consultation

Soirées thématiques

Diagnostic

Vision et
orientations

Plan
d'urbanisme

Révision
réglementaire

Automne 2023 Hiver 2026

01 Démarche

Les activités de consultation

Outils en ligne

Diagnostic

Vision et orientations

Plan d'urbanisme

Révision réglementaire

Questionnaire

176 répondants

Carte interactive

72 participants

Population maskoutaine



Consultation publique sur la révision du plan et de la réglementation d'urbanisme

0 0 0 0



La Ville de Saint-Hyacinthe a entamé le 22 septembre dernier, la révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme. Depuis l'entrée en vigueur de la dernière mouture du plan d'urbanisme, il y a de cela 13 ans, le contexte territorial et social a grandement évolué. D'un point de vue, l'arrivée de plusieurs projets de développement et les nouvelles attentes des citoyens et citoyennes pousse la société de la Ville. D'autre part, les attentes des citoyennes et citoyens locaux se sont transformés et de nouveaux enjeux ont émergé, notamment en lien avec les sensibilités grandissantes concernant le développement durable, le transport actif et l'accès à la diversité.

[Réguler la lecture](#)

Participez aux différentes activités qui sont proposées!

Je réponds au questionnaire en ligne

Je contribue à la carte interactive

Je m'inscris aux activités participatives

S'inscrire

Courriel:

Démarche

- Diagnostic territorial
Février 2023
- Lancement de la démarche
Avril 2023
- Questionnaire en ligne
Avril et septembre 2023
- Ateliers thématiques
Septembre 2023
- Soirée de discussion avec les citoyennes et citoyens
Septembre 2023
- Vision et orientations
Octobre 2023
- Premier projet de réglementation
Novembre 2024
- Soirée portes ouvertes
Fin décembre 2024
- Premier projet de réglementation
Automne 2024
- Assemblée publique de consultation
Fin décembre 2025

Liens utiles

Fiches thématiques

Fiche 1

01 Démarche

Les activités de consultation

Ateliers thématiques

Diagnostic

Vision et
orientations

Plan
d'urbanisme

Révision
réglementaire

- Nourrir le diagnostic
- Identifier et approfondir les enjeux

Septembre 2023

34 participants

Acteurs
ciblés



01 Démarche

Les activités de consultation

Soirée de discussion

Diagnostic

Vision et orientations

Plan d'urbanisme

Révision réglementaire

→ Confirmer et bonifier les résultats du diagnostic

Septembre 2023

37 participants

Population maskoutaine



01 Démarche

Les activités de consultation

Kiosque de consultation

Diagnostic

Vision et orientations

Plan d'urbanisme

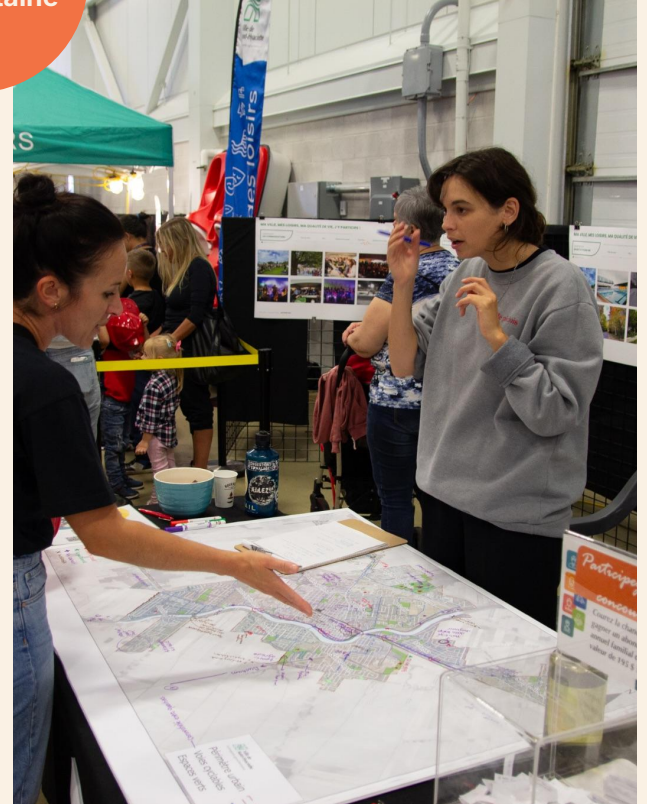
Révision réglementaire

→ Informer les citoyens de la révision du plan d'urbanisme

Septembre 2023

80 participants

Population maskoutaine



01 Démarche

Les activités de consultation

Atelier de vision

Diagnostic

Vision et orientations

Plan d'urbanisme

Révision réglementaire

→ Confirmer et bonifier la vision et les orientations préliminaires

Novembre 2023

57 participants

Acteurs ciblés



01 Démarche

Les activités de consultation

Soirées portes ouvertes

Diagnostic

Vision et
orientations

Plan
d'urbanisme

Révision
réglementaire

- Obtenir l'avis de la population sur des principes de mise en œuvre du plan d'urbanisme

Mai 2024

50 participants

Population
maskoutaine



01 Démarche

Les activités de consultation

Assemblée publique

Diagnostic

Vision et orientations

Plan d'urbanisme

Révision réglementaire

→ Présenter le plan d'urbanisme et répondre aux questions de la population

Septembre 2025

60 participants

Population maskoutaine



Assemblée publique de consultation concernant le plan d'urbanisme

11 SEPTEMBRE 2025



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PLAN D'URBANISME

01 Démarche

Les activités de consultation

Soirées thématiques

Diagnostic

Vision et orientations

Plan d'urbanisme

Révision réglementaire

→ Présenter les modifications réglementaires proposées

Les jeudis d'avril

Population maskoutaine

Thème 1
Commerces et industries

Thème 2
Mobilité

Thème 3
Logement

Thème 4
Densification

01 Démarche

Énoncé de vision

02 - Énoncé de vision



Dans 10 ans, Saint-Hyacinthe se distinguera par un développement résilient et écoresponsable ainsi que par une mobilité durable et efficace.

Les quartiers, à échelle humaine, seront densifiés de façon harmonieuse, où tous les Maskoutains et Maskoutaines trouveront un logement de qualité.

01 Démarche

Orientations



01 Démarche

Révision réglementaire

Modification de 9 règlements

- Règlement de construction
- Règlement sur la démolition d'immeubles
- Règlement sur les dérogations mineures
- Règlement de lotissement
- Règlement sur les permis et certificats
- Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- Règlement sur les projets particuliers de constructions, de modifications ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
- Règlement sur les usages conditionnels
- Règlement de zonage



Modification de plus de 1000 grilles de spécifications

01 Démarche

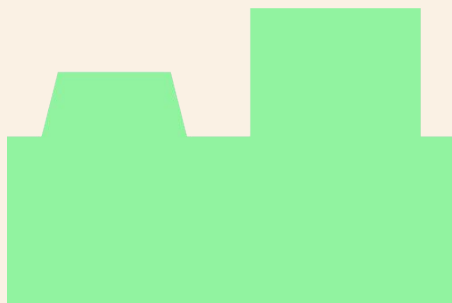
Les prochaines étapes



Gabrielle Piché

Directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Ville de Saint-Hyacinthe



Thème 2
Mobilité

02 Mobilité

Objectifs

Planifier le territoire selon les principes de la mobilité durable et de la proximité

Orientation 3

**Des milieux de vie
complets et de qualité
pour tous**

02 Mobilité

Objectifs

Développer un réseau interconnecté de milieux naturels, d'espaces verts et de mobilité active

Orientation 4

L'aménagement durable du territoire, outil de résilience

02 Mobilité

Intention générale

**Vers une mobilité
plus durable et
adaptée aux milieux
de vie**

Réduire la
dépendance à
l'auto

Adapter les
normes aux
réalités urbaines

Favoriser les
modes actifs et
collectifs

02 Mobilité

Cibles

26 % de la
croissance
résidentielle au
centre-ville

6 000 nouveaux
logements d'ici
2035

02 Mobilité

Densifier en priorité dans les secteurs stratégiques

Critères

- Proximité des commerces et services
- Accès au transport collectif



- Très forte densité
- Forte densité
- Moyenne densité
- Faible densité

02 Mobilité

Cinq stratégies en lien avec la mobilité

1

Réduire les superficies
dédiées aux aires de
stationnement

2

Favoriser la mobilité
active et durable

3

Verdir les aires de
stationnement

4

Sécuriser les aires de
stationnement

5

Simplifier les
normes réglementaires

02 Mobilité

Intention

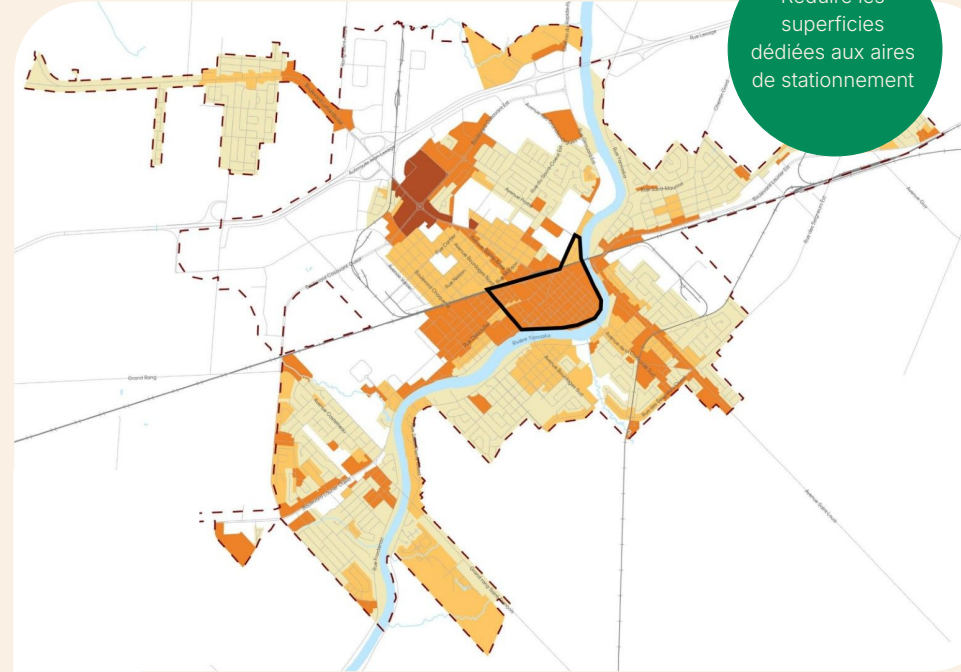
Mieux adapter les normes aux secteurs bien desservis

Ce qui change

- Centre-ville : 1 case / logement
- Reste du territoire : 1,2 case / logement à partir de 3 unités de logement
- Possibilité d'aire de manoeuvre partagée
- Allées de circulation réduites
 - En vigueur : 4,26 m à 6 m ou 6 à 11 m
 - Révision : 3 à 6 m ou 6 à 8 m

Impacts

- Moins de surfaces asphaltées
- Encouragement à la mobilité active et collective
- Projets résidentiels plus accessibles



02 Mobilité

Intention

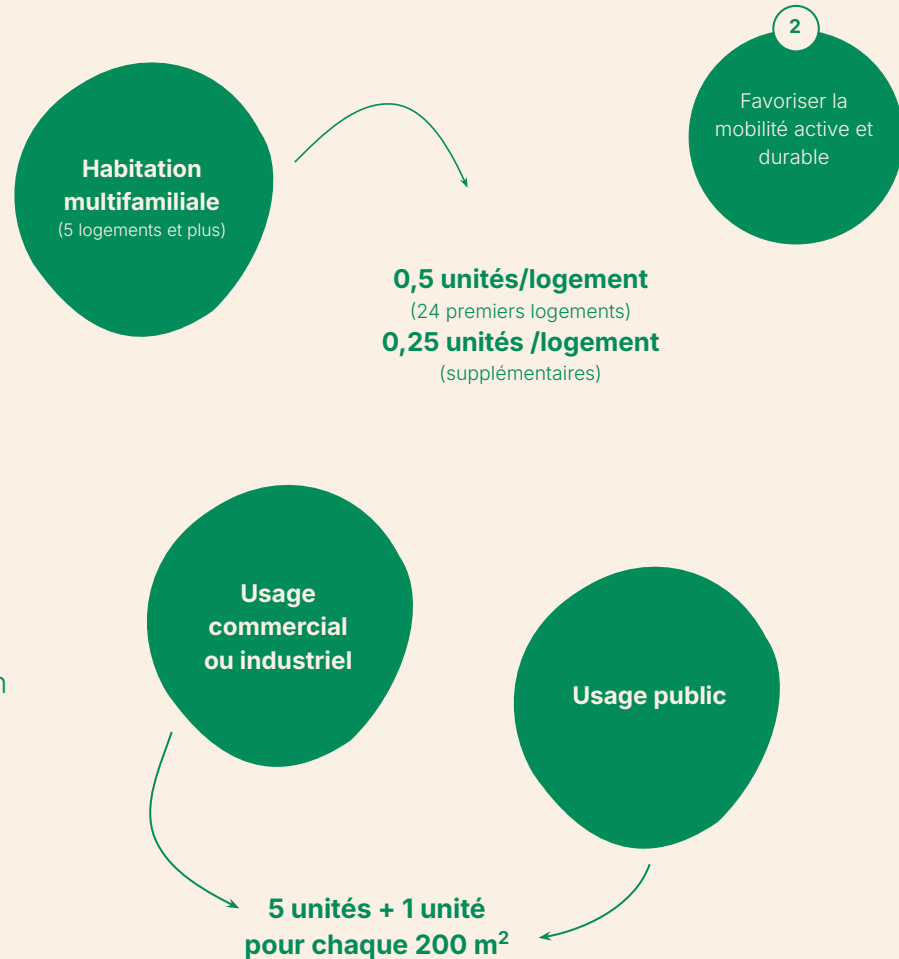
Soutenir la mobilité active au quotidien

Ce qui change

- Obligation de stationnement vélo pour les habitations multifamiliales de 5 logements et plus, les usages commerciaux, industriels et publics d'une superficie de plus de 500 m²
- Installation électrique requise pour bornes de recharge (habitation multifamiliale de 3 logements ou plus et tout usage public, industriel ou commercial)
- Critère dans le règlement sur les PPCMOI pour l'obligation d'intégrer des cases en autopartage

Impacts

- Plus d'options de déplacement actif
- Réduction des déplacements motorisés
- Milieux de vie plus durables



02 Mobilité

Intention

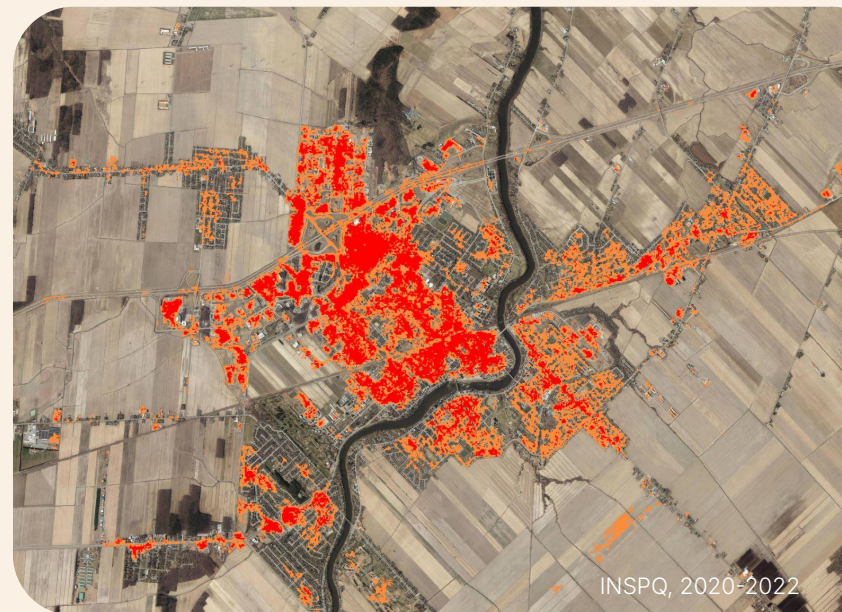
Réduire les impacts environnementaux des stationnements

Ce qui change

- Limitation des types de revêtements autorisés (asphalte ou béton coulé perméable, pavé de béton à IRS élevé, pavé alvéolé)
- Asphalte permise conditionnellement à ce qu'au minimum 40 % de la superficie du stationnement soit ombragée par de la plantation
- Ilot de verdure pour tout stationnement de 20 cases et plus (16,5 m² et d'une largeur d'au moins 3 mètres)
- Obligation de plantation d'arbre pour une nouvelle aire de stationnement, un agrandissement ou une modification

Impacts

- Réduction des îlots de chaleur
- Meilleure gestion des eaux de ruissellement



● îlot de chaleur

02 Mobilité

Intention

Améliorer la sécurité dans les aires de stationnements

Ce qui change

- Obligation d'aménager des liens piétonniers sécuritaires pour tout stationnement de plus de 50 cases
- Obligation de cases de stationnement famille, incluant une surlageur totalisant 4 mètres (stationnement de 50 cases et plus)
- Obligation de cases pour les personnes à mobilité réduite (1 case est requise à partir d'une aire de stationnement comptant au moins 5 cases)

Impacts

- Déplacements piétons plus sécuritaires



02 Mobilité

Intention

Rendre les normes plus simples et prévisibles pour les requérants en termes de nombre requis de cases de stationnement

Ce qui change

- Diminution des catégories d'usages
- Uniformisation des normes

Impacts

- Simplification de la compréhension de la réglementation

Ancien règlement	Nouveau projet de règlement
Usage industriel <ul style="list-style-type: none">→ 1 case par 100 m² de superficie de plancher de production→ 1 case par 250 m² de superficie de plancher d'entreposage→ 1 case par 40 m² de superficie de plancher de bureaux	Usage industriel <ul style="list-style-type: none">→ 1 case par 40 m² (portion administrative du bâtiment principal)
Usage public <ul style="list-style-type: none">→ CÉGEP : 1 case / 10 étudiants→ École primaire : 0 case	Usage public <ul style="list-style-type: none">→ CÉGEP : 2 cases / salle de cours→ École primaire : 2 cases / salle de cours

03 Déroulement

Les règles d'or

Lever la main pour prendre la parole

Tour de parole prioritaire

Pour toutes questions spécifiques, écrire à
urbanisme@st-hyacinthe.ca

Objectif

**Répondre aux
questions relatives
aux nouveaux
règlements
d'urbanisme**

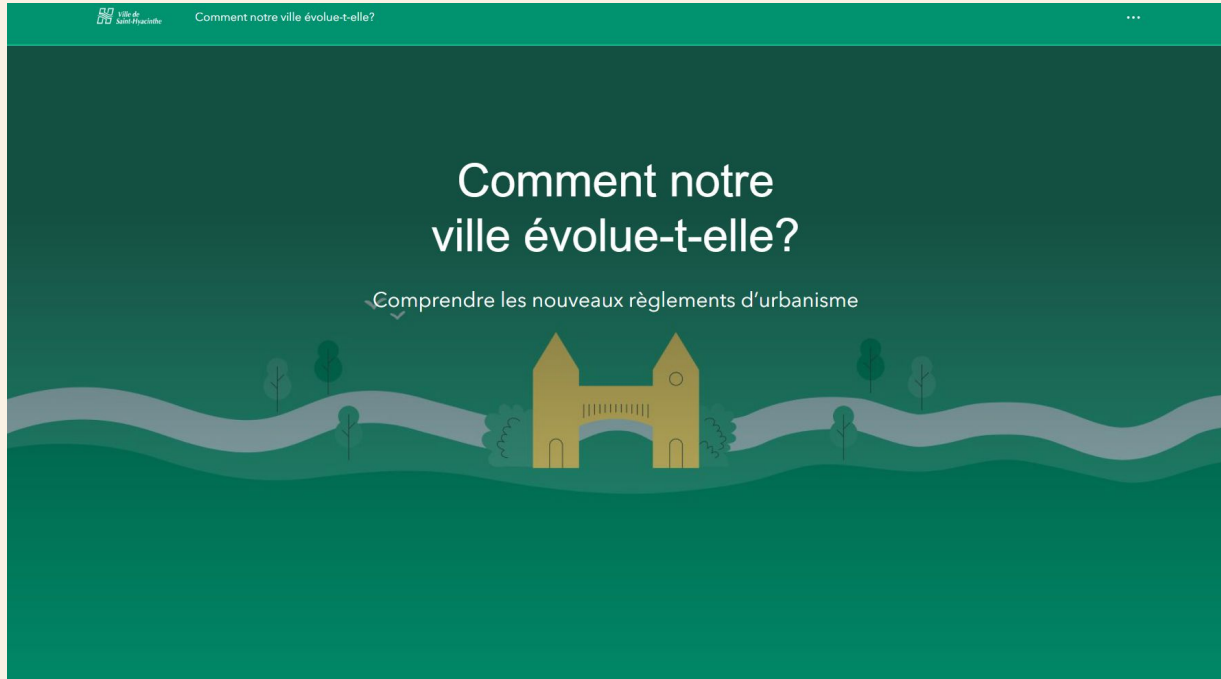
04 Mot de la fin

Les prochaines étapes



04 Mot de la fin

Outil interactif pour comprendre les nouveaux règlements d'urbanisme



→ [Lien vers l'outil interactif](#)